

Note technique à l'attention des établissements hors académie de Rennes

AFFECTATION POST 3^e

1- La famille a saisi des vœux pour l'académie de Rennes dans le service en ligne affectation.

- **La réception du mot de passe** : L'établissement d'origine reçoit automatiquement un mél, à partir du mardi 28 mai 2024, avec le mot de passe pour la saisie simplifiée sur l'académie de Rennes. Ce mot de passe est à conserver pour la consultation des résultats.
- **L'accès à la saisie des vœux** s'effectue soit en passant par le site internet de l'académie de Rennes soit directement par « AFFELMAP » soit dans l'application AFFELNET-Lycée « calendrier des académies ». La saisie du mot de passe permet d'accéder aux saisies des familles.
- **L'établissement d'origine complète** la saisie des familles à partir du 28 mai et jusqu'au 6 juin 2024 au plus tard :
Moyennes des points dans les disciplines et évaluations des 8 composantes du socle commun (LSU)
- **L'envoi** de la « fiche récapitulative élève » imprimée à partir d'AFFELNET-Lycée et accompagnée des pièces justificatives en cas de déménagement, parvient sous bordereau de l'établissement à la DSDEN du 1^{er} vœu **pour le 6 juin 2024 au plus tard**. (En cas de déménagement : la nouvelle adresse dans l'académie de Rennes est clairement précisée dans cet envoi).
La DSDEN du 1^{er} vœu modifie la zone géographique en cas de déménagement et saisit les éventuels « avis de gestion » pour les recrutements particuliers. La zone géographique ne doit pas être modifiée par l'établissement d'origine.
- **Les résultats de l'affectation** sont consultables par les familles sur le service en ligne affectation le 26 juin 2024 à partir de 14h30 (date nationale). Ils sont accessibles pour les établissements hors académie sur le site de l'académie :

<http://www.ac-rennes.fr>

Rubriques « Scolarité/études/examens » / « Orientation et accès à l'enseignement supérieur » / « Affectation » / « Affectation post 3^e » / « Résultats de l'affectation »

Le service « Résultats de l'affectation » donne les résultats des élèves pour lesquels une saisie de vœux dans l'académie de Rennes a été effectuée par la famille ou l'établissement hors académie.

2- La famille n'a pas utilisé le service en ligne affectation

- **La fiche de candidature** est à télécharger à partir du site de l'académie de Rennes, elle est remise à l'élève et sa famille pour renseigner les vœux, l'état civil de l'élève et l'adresse du représentant légal.
L'établissement d'origine renseigne les moyennes des points dans les disciplines et évaluations des 8 composantes du socle commun (LSU)
- **La saisie de la candidature** est effectuée par l'établissement d'origine sur AFFELNET-Lycée du 7 mai au 6 juin 2024.
- **L'accès à la saisie** des vœux s'effectue soit en passant par le site internet de l'académie de Rennes soit directement par « AFFELMAP » soit dans l'application AFFELNET-Lycée « calendrier des académies ».

- **La première connexion** permet de s'inscrire (cliquer sur le bouton « s'inscrire ») pour obtenir un mot de passe.
La saisie des vœux ne peut débuter qu'après réception du mot de passe à l'adresse mél de l'établissement que vous avez indiquée. (L'adresse mél est demandée deux fois, il faut la saisir deux fois et ne pas procéder par « copier/coller »)

↳ La réception du mot de passe commence uniquement à partir du 7 mai 2024

↳ Ce mot de passe est à conserver pour la consultation des résultats

- **L'envoi** de la fiche de candidature et de la « fiche récapitulative élève » imprimée à partir d'AFFELNET-Lycée et accompagnée des pièces justificatives en cas de déménagement, parvient sous bordereau de l'établissement à la DSDEN du 1^{er} vœu **pour le 6 juin 2024 au plus tard**. (En cas de déménagement : la nouvelle adresse dans l'académie de Rennes est clairement précisée dans cet envoi).

La DSDEN du 1^{er} vœu modifie la zone géographique en cas de déménagement et saisit les éventuels « avis de gestion » pour les recrutements particuliers. La zone géographique ne doit pas être modifiée par l'établissement d'origine.

- **Les résultats de l'affectation** sont accessibles le 26 juin 2024 à partir de 14h30 sur le site de l'académie :

<http://www.ac-rennes.fr>

Rubriques « Scolarité/études/examens » / « Orientation et accès à l'enseignement supérieur » / « Affectation » / « Affectation post 3^e » / « Résultats de l'affectation »

Le service « Résultats de l'affectation » donne les résultats des élèves pour lesquels une saisie de vœux dans l'académie de Rennes a été effectuée par l'établissement.

↳ Les établissements d'accueil de l'académie de Rennes notifient les décisions d'admission.

↳ Les établissements d'origine, hors académie de Rennes, éditent les fiches de résultats à partir de ce service afin d'informer leurs élèves sur les refus et les classements en LS.

Le « *guide académique des procédures d'affectation post 3^e – Rentrée 2024* » peut être demandé à la DSDEN du 1^{er} vœu.

Service des élèves dans les DSDEN de l'académie de Rennes :

- Côtes d'Armor : 8 bis rue des Champs de Pies - CS 22369 - 22023 St-Brieuc cedex 1 – mél : ce.divel22@ac-rennes.fr
- Finistère : 1 boulevard du Finistère - CS 45033 - 29558 Quimper cedex 9 – mél : ce.divel292@ac-rennes.fr
- Ille-et-Vilaine : 1 quai Dujardin – CS 73145 - 35031 Rennes cedex – mél : ce.divel35@ac-rennes.fr
- Morbihan : 3 allée du général Le Troadec – CS 72506 - 56019 Vannes cedex – mél : ce.divel56@ac-rennes.fr